

United Nations

Nations Unies

TRUSTEESHIP
COUNCIL

CONSEIL
DE TUTELLE

UNRESTRICTED

T/PET.9/1
6 janvier 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

NAURU

PETITION EMANANT DU CONSEIL DES CHEFS DE NAURU

DATEE DU 20 AOUT 1948

Conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général des Nations Unies transmet par la présente aux membres du Conseil de tutelle une communication datée du 20 août 1948 émanant du Conseil des chefs de Nauru et concernant le Territoire sous tutelle de Nauru. Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Ministre chargé de la Mission australienne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Adresse télégraphique

AUSTUNAT, NEW YORK

Téléphone

Longacre 5-5050

AUSTRALIAN MISSION
TO
THE UNITED NATIONS
4510 Empire State Building
NEW YORK 1, N.Y.

Le 4 janvier 1949.

Le Ministre chargé de la Mission australienne auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de présenter ses respects au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de lui transmettre ci-jointe une pétition émanant du Conseil des Chefs de Nauru et demandant qu'un représentant des Nations Unies se rende à Nauru pour étudier et discuter l'administration de l'île.

Cette pétition a été reçue par le Ministère australien des territoires extérieurs, en temps voulu, selon les dispositions de l'article 86 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, pour figurer à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil.

Monsieur le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies,
LAKE SUCCESS, N.Y.

Reçu par l'Organisation des Nations Unies, le 5 janvier 1949.

C O P I E

N A U R U D O M A N E A B

Nauru,
Pacifique central,
le 20 août 1948

Monsieur le Président
du Conseil de tutelle des Nations Unies,
Organisation des Nations Unies,
Lake Success - New-York,
Etats-Unis d'Amérique

PETITION EN VUE DE L'ENVOI D'UN REPRESENTANT DES NATIONS UNIES A NAURU

Monsieur le Président,

Les habitants de Nauru, par l'intermédiaire de leur corps représentatif, le Conseil des Chefs, ont l'honneur de vous soumettre la pétition ci-après. Cette pétition aurait dû être présentée en septembre 1947, car l'Administrateur de Nauru se trouvait alors à Lake Success où il assistait aux séances de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies en tant que conseiller du Ministre australien des affaires extérieures, M. A.V. Evatt, pour les questions relatives à Nauru. Mais, comme nous n'avons pas été informés de sa présence à l'Assemblée, nous n'avons pu envoyer cette pétition dont la transmission s'est, ainsi, trouvée retardée.

Nous voudrions ici faire savoir aux membres du Conseil que, l'île ayant été placée par la Société des Nations sous mandat de l'Australie en 1919, notre premier Administrateur sous le régime du Mandat nous a promis, quatre ans plus tard, que nous, habitants de Nauru, recevrons une formation qui nous permette de devenir aptes à participer à l'administration de nos propres affaires. Malgré les progrès que nous avons faits depuis vingt-cinq ans et l'intérêt que nous avons pris à l'administration de nos affaires, nous ne participons toujours pas à l'élaboration de la politique administrative générale de notre île.

A titre d'exemple, nous avons à plusieurs reprises demandé à Son Excellence l'Administrateur de participer dans une certaine mesure au contrôle des finances de l'administration de l'île. Chaque fois on nous a répondu que cela n'était pas de notre domaine.

Nous ne comprenons pas pourquoi nous n'avons pas à prendre part à ce contrôle, puisque tout le revenu de l'administration dérive directement ou indirectement des ressources de l'île. Nous estimons qu'en tant que population indigène de l'île, nous devrions avoir le droit d'exprimer notre opinion sur l'utilisation de ce revenu.

Ce n'est là qu'une des nombreuses questions qui nous préoccupent. Cette participation au contrôle des finances n'est, à nos yeux, que la première mesure et celle qui s'impose le plus, si l'on veut améliorer les conditions générales qui prévalent dans l'île. Les vingt-cinq ans durant lesquels notre île a été sous Mandat de l'Australie paraîtront, peut-être, trop courts pour avoir permis à un peuple d'acquérir les connaissances qui l'habilitent à participer à l'administration de ses affaires. C'est là un argument qui pourrait être valable pour certaines grandes communautés, mais à Nauru, où la population est si peu nombreuse, où l'instruction est obligatoire et le niveau élevé, on a pu faire beaucoup en vingt-cinq ans.

Le Conseil des Chefs sollicite donc l'envoi à Nauru d'un représentant de l'Organisation des Nations Unies chargé de mener une enquête approfondie sur l'administration de l'île et d'en discuter les modalités, en vue de permettre aux habitants de Nauru de participer dans une certaine mesure aux fonctions administratives.

Veuillez agréer, etc...

{ CACHET
Adopté par le
Conseil des Chefs de Nauru,
le 18 août 1948
(initiales) - (illisibles)

(signé) T. DETUDAMO
GRAND CHEF DE NAURU

Au nom du peuple de Nauru, représenté par les chefs soussignés, membres du Conseil des Chefs de Nauru

P. BIMINITA
(Chef de Denigmodu)
..... (illisible)
(Chef de Nibog)

KAPUA
(Chef de Beiji)

DENEA
(Chef de Anetan)

..... (illisible)
(Chef de Uaboe)

IKOMA
(chef de Aiwo)

A. KUBOR
(Chef de Yarren)

J. CREMIA
(Chef de Meneng)

EOBOB
(Chef de Buada)

CAMENER DE ROBURT
(Chef de Boe)